

Direction départementale des territoires et de la mer

Service Habitat Construction

Bureau des Politiques Habitat

Dossier suivi par : Victoria VAN DEN HAUTE

Tel : 03 64 57 25 23

Courriel : [Victoria.vandenhaute@somme.gouv.fr](mailto:Victoria.vandenhaute@somme.gouv.fr)

Amiens, le

La Préfète de la Somme

**28 MAI 2020**

à

Monsieur Laurent TAPADINHAS

Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement Hauts-de-France

44, rue de Tournai

59800 LILLE

**Objet :** Avis de l'État sur le projet de Programme local de l'habitat de la Communauté de communes du Val de Somme

**Pièce(s) jointe(s) :** - Délibération communautaire du 5 mars 2020  
- Arrêt de projet résultant de la délibération du 5 mars 2020  
- Annexe technique détaillant l'avis

Monsieur le Directeur,

Par délibération communautaire du 5 mars dernier, la communauté de communes du Val de Somme a approuvé l'arrêt projet de son second programme local de l'habitat.

Dans ce cadre et en application de l'article R.362.2 du Code de la construction et de l'habitation, je vous transmets mon avis sur cet arrêt projet, dans la perspective de son passage en Comité régional de l'habitat et de l'hébergement. Après échanges avec vos services, ce passage se fera par consultation écrite des membres de ce comité.

Les prescriptions de l'État en matière d'habitat ayant été globalement suivies durant son élaboration (voir l'annexe technique ci-jointe), j'émet un avis favorable à cet arrêt projet, sous réserve de deux points de vigilance :

- pour lutter concrètement contre l'étalement urbain, la collectivité devra insérer des prescriptions qui favorisent la densification et le respect des objectifs de production de logements neufs par commune en zones urbaines U et à urbaniser AU. Ceci participera également à une meilleure atteinte des prescriptions du schéma de cohérence territoriale du Grand Amiénois.
- et, le suivi effectif du Programme local de l'habitat étant à renforcer, le recrutement d'un agent à temps plein affiché par la Communauté de communes et actuellement en cours devra aboutir. Sa concrétisation leur donnera les moyens d'atteindre cet objectif, mais aussi d'échanger avec l'observatoire de l'habitat et du foncier qui devrait être créé au niveau du bassin d'habitat.

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire générale



Myriam GARCIA

